



DEPARTEMENT DE  
L'OISE

SEANCE DU  
7 AVRIL 2025

**OBJET :**

**Adhésion 2025 à  
l'agence d'urbanisme  
Oise-les-Vallées**

**2025\_C12**

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Aldin BOUCHER

Le Secrétaire de séance



Frédéric BESSET

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

## Extrait du Registre des Délibérations

### DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD) au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant d'une 2<sup>e</sup> convocation suite à l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2025, le quorum n'était pas exigé lors de cette assemblée.

**Membres en exercice : 31**

**Membres présents : 9**

**Étaient présents :** Mmes DUBUISSON, LAMBRE, SVITEK, ALKAYA, VAN ELSUWE, et MM. BOUCHER, CARON, BESSET, DAVENNE

**Étaient excusés :** Mmes DHOURY-LEHNER, BEN HAMOU, MOUSSATEN, PEREZ, SLIVINSKI, COQUELLE, VIARD, ZRARI et MM. RAZACK, BOSINO, DARDENNE, RUFFAULT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric BESSET

**Vu,** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu,** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

L'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées est une association. Pour pouvoir bénéficier de ses apports, les membres doivent adhérer et verser une cotisation annuelle.

Lors de l'assemblée générale du 24 juin 2011, les cotisations ont été définies comme suit :

- 0,60 €/hab. pour les EPCI et communes
- 160 € pour les Syndicats Mixtes et les associations (Pays),
- 1 600 € pour les membres associés (CCI, UTC, INERIS)

Afin de bénéficier des études de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, notamment pour le suivi, l'évaluation du SCoT et la révision en cours, le Syndicat Mixte doit y adhérer pour un montant annuel de 160 € en 2025.

---

## **DECISION**

---

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide d'adhérer à l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées pour l'année 2025 pour un montant de 160 €,**
- **Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant**